



EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Michel CHARPENTIER  
Isabelle CHAUVE  
Jean-Marie DESCOUENS  
Bruno GAUTHIER  
Florence RANOUX

Parc de l'Hermitage  
1 Impasse des Mûriers  
33700 MÉRIGNAC  
Tél. : 05 57 92 29 60  
Fax : 05 57 92 29 79  
figeor@figeor.fr  
www.figeor.fr

Société inscrite au tableau  
de l'Ordre des experts  
comptables Région Aquitaine  
et à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
de Bordeaux.



SARL au capital de 1 040 000 €  
RCS Bx 443 457 841  
N° TVA intracommunautaire  
FR 08 443457841  
SIRET 443 457 841 000 23  
APE 6920Z  
N° d'agrément formation :  
72 33 08063 33

**A. D. G. E. S. S. A.**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2011**

**RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

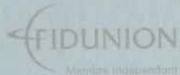


EXPERTS COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Michel CHARPENTIER  
Isabelle CHAUVÉ  
Jean-Marie DESCOUENS  
Bruno GAUTHIER  
Florence RANOUX

Parc de l'Hermitage  
1 Impasse des Mûriers  
33700 MÉRIGNAC  
Tél. : 05 57 92 29 60  
Fax : 05 57 92 29 79  
figeor@figeor.fr  
www.figeor.fr

Société inscrite au tableau  
de l'Ordre des experts  
comptables Région Aquitaine  
et à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
de Bordeaux.



SARL au capital de 1 040 000 €  
RCS Bx 443 457 841  
N° TVA Intracommunautaire  
FR 08 443457841  
SIRET 443 457 841 000 23  
APE 6920Z  
N° d'accréditation formation :  
72 33 08063 33

**A. D. G. E. S. S. A.**

**Association pour le Développement et la Gestion  
des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine**

31, rue du Fils  
33000 BORDEAUX

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

oo O oo

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "A.D.G.E.S.S.A." tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## **I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III) VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications des informations fournies aux membres de l'Association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MERIGNAC, le 9 mai 2012

Pour la SARL FIGEOR  
**Bruno GAUTHIER**  
Commissaire aux comptes



## COMPTES COMBINES

## ACTIF

Arrêté au 31/12/2011  
Durée 12 mois31/12/2010  
12 mois

## Actif Immobilisé

## Immobilisations Incorporelles

Frais d'établissement

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

## Immobilisations Corporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

## Immobilisations Financières

Participations et créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL I

## Comptes de liaison

## Comptes de liaison (1)

Comptes de liaison

TOTAL II

## Actif circulant

## Stocks et en-cours

Matières premières et fournitures

Autres approvisionnements

En-cours de productions (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

## Avances et acomptes versés sur commandes

Avances et acomptes versés sur commandes

## Créances (2)

Créances redevables et comptes rattachés (3)

Autres créances

## Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement

## Disponibilités

Disponibilités

TOTAL III

## Comptes de Régularisation

## Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance

## Charges à répartir sur plusieurs exercices

Charges à répartir sur plusieurs exercices

## Primes de remboursement des obligations

Primes de remboursement des obligations

## Ecart de conversion (actif)

Ecart de conversion (actif)

TOTAL GENERAL

71 484 097,08

-24 960 044,05

46 524 053,03

45 312 599,64

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

## COMPTES COMBINES

## PASSIF

Arrêté au 31/12/2011

Durée 12 mois

31/12/2010

12 mois

## Fonds propres

## Fonds associatifs sans droit de reprise

Fonds associatifs sans droit de reprise

7 956 415,52

8 046 582,18

## Fonds associatifs avec droit de reprise

Dons et legs

Subventions d'investissement sur biens renouvelables

2 162 686,99

2 265 816,99

## Réserves

Excédents affectés à l'investissement

Réserves de compensation

Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement

Autres réserves

3 324 916,82

3 282 270,47

-1 213 846,98

-1 200 167,97

162 601,43

162 601,43

175 299,18

152 681,71

## Report à nouveau

Report à nouveau (gestion non contrôlée)

Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs

Résultat sous contrôle tiers financeurs

Dépenses non opposables aux tiers financeurs

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)

Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

-286 223,30

-298 427,22

-471 945,86

-449 474,03

-1 198 554,11

-1 408 574,95

328 627,56

247 751,63

6 849 027,72

6 783 808,18

## Provisions réglementées

Couverture du besoin en fonds de roulement

Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisations

Réserves des plus-values nettes d'actif

Immobilisations grevées de droits

378 021,48

378 021,48

251 080,31

1 820,00

248 986,31

TOTAL I

18 418 106,76

18 213 696,21

## Comptes de liaison

## Comptes de liaison

Comptes de liaison

TOTAL II

## Provisions

## Provisions pour risques

Provisions pour risques

## Provisions pour charges

Provisions pour charges

## Fonds dédiés

Fonds dédiés

1 256,50

14 750,00

1 243 693,94

1 030 148,77

TOTAL III

1 244 950,44

1 044 898,77

## Dettes (3)

## Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

## Emprunts et dettes financières divers (3)

Emprunts et dettes financières divers (3)

## Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Redevables créditeurs

Redevables créditeurs

## Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)

Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)

## Dettes sociales et fiscales

Dettes sociales et fiscales

## Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

## Autres dettes (5)

Autres dettes (5)

19 375 197,29

19 083 374,92

1 751 820,59

1 826 831,95

92 581,23

1 100 930,30

820 619,45

3 653 507,27

3 538 724,16

717 127,02

506 952,18

169 832,13

277 502,00

TOTAL IV

26 860 995,83

26 054 004,66

## Comptes de régularisation

46 524 053,03

45 312 599,64

## TOTAL GENERAL

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs  
 (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 1 194 804,63  
 (3) En particulier : cautions versés par les résidents à leur entrée dans l'établissement  
 (4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :  
 (5) Dont fonds des majeurs protégés :

Document soumis  
 au visa du commissaire  
 aux comptes



# Compte de résultat

## COMPTES COMBINES

	Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2011		Arrêté au 31/12/2010		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>								
Ventes de marchandises			74 935,85	0,23	4 844,97	6,47		
Production vendue (biens)	79 780,82	0,24	94 681,16	0,29	20 543,34	21,70		
Production vendue (services)	115 224,50	0,34	169 617,01	0,53	25 388,31	14,97		
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>195 005,32</b>	<b>0,58</b>	<b>169 617,01</b>	<b>0,53</b>	<b>25 388,31</b>	<b>14,97</b>		
Production stockée			32 100 260,09	100,00	1 356 067,70	4,22		
Dotations et produits de tarification	33 456 327,79	100,00	685 131,33	2,13	-95 685,36	-13,97		
Subventions d'exploitation	589 445,97	1,76	65 197,33	0,20	-23 090,49	-35,42		
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	42 106,84	0,13	276 690,57	0,86	129 195,08	46,69		
Autres produits	405 885,65	1,21	33 296 896,33	103,73	1 391 875,24	4,18		
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>34 688 771,57</b>	<b>103,68</b>	<b>33 296 896,33</b>	<b>103,73</b>	<b>1 391 875,24</b>	<b>4,18</b>		
<b>Charges d'exploitation</b>								
Achats de marchandises	229,76	0,00	17 130,42	0,05	-16 900,66	-98,66		
Variation de stocks	1 245 780,61	3,72	1 268 168,90	3,95	-22 388,29	-1,77		
Achat de matières premières et autres	5 511 060,31	16,47	5 344 332,66	16,65	166 727,65	3,12		
Autres achats et charges externes	1 939 848,31	5,80	1 870 084,65	5,83	69 763,66	3,73		
Impôts, taxes et versements assimilés	15 487 064,59	46,29	15 047 228,56	46,88	439 836,03	2,92		
Salaires et traitements	7 386 351,05	22,08	7 080 810,79	22,06	305 540,26	4,32		
Charges sociales	2 274 100,34	6,80	2 069 942,42	6,45	204 157,92	9,86		
Dotation	23 640,00	0,07	10 465,63	0,03	13 174,37	125,88		
Autres charges	33 868 074,97	101,23	32 708 164,03	101,89	1 159 910,94	3,55		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>820 696,60</b>	<b>2,45</b>	<b>588 732,30</b>	<b>1,83</b>	<b>231 964,30</b>	<b>39,40</b>		
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>								
<b>Opération en commun</b>								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV								
<b>OPÉRATION EN COMMUN</b>								
<b>Produits financiers</b>								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	9 985,62	0,03	749,67	0,00	9 235,95	1 232,00		
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change	34 629,03	0,10	20 906,19	0,07	13 722,84	65,64		
Produits net/cession des V.M.P	44 614,65	0,13	21 655,86	0,07	22 958,79	106,02		
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL V</b>								
<b>Charges financières</b>								
Charges financières	693 143,93	2,07	674 606,27	2,10	18 537,66	2,75		
Autres charges financières	693 143,93	2,07	674 606,27	2,10	18 537,66	2,75		
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI</b>								
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>-648 529,28</b>	<b>-1,94</b>	<b>-652 950,41</b>	<b>-2,03</b>	<b>4 421,13</b>	<b>-0,68</b>		
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>172 167,32</b>	<b>0,51</b>	<b>-64 218,11</b>	<b>-0,20</b>	<b>236 385,43</b>	<b>-368,10</b>		
<b>Produits exceptionnels</b>								
Sur opération de gestion	65 297,82	0,20	86 269,04	0,27	-20 971,22	-24,31		
Sur opération en capital	359 733,77	1,08	358 839,76	1,12	894,01	0,25		
Reprises/provisions et transfert de char	425 031,59	1,27	445 108,80	1,39	-20 077,21	-4,51		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII</b>								
<b>Charges exceptionnelles</b>								
Sur opération de gestion	45 577,13	0,14	81 106,01	0,25	-35 528,88	-43,81		
Sur opération en capital	304,22	0,00	25 615,05	0,08	-25 310,83	-98,81		
Dotation aux amortissements et aux prov.			408,00	0,00	-408,00	-100,00		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII</b>	<b>45 881,35</b>	<b>0,14</b>	<b>107 129,06</b>	<b>0,33</b>	<b>-61 247,71</b>	<b>-57,17</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>379 150,24</b>	<b>1,13</b>	<b>337 979,74</b>	<b>1,05</b>	<b>41 170,50</b>	<b>12,18</b>		
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX</b>								
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices								
<b>TOTAL X</b>	<b>35 158 417,81</b>	<b>105,09</b>	<b>33 763 660,99</b>	<b>105,18</b>	<b>1 394 756,82</b>	<b>4,13</b>		
<b>PRODUITS</b>	<b>34 607 100,25</b>	<b>103,44</b>	<b>33 489 899,36</b>	<b>104,33</b>	<b>1 117 200,89</b>	<b>3,34</b>		
<b>CHARGES</b>	<b>551 317,56</b>	<b>1,65</b>	<b>273 761,63</b>	<b>0,85</b>	<b>277 555,93</b>	<b>101,39</b>		
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>								
<b>Total XI</b>	<b>226 700,00</b>	<b>0,68</b>	<b>26 010,00</b>	<b>0,08</b>	<b>200 690,00</b>	<b>771,59</b>		
Eng.à réaliser sur ressources affectés	-4 010,00	-0,01			-4 010,00			
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	222 690,00	0,67	26 010,00	0,08	196 680,00	756,17		
<b>TOTAL XI</b>	<b>328 627,56</b>	<b>0,98</b>	<b>247 751,63</b>	<b>0,77</b>	<b>80 875,93</b>	<b>32,64</b>		
<b>EXCEDENT OU DÉFICIT</b>								

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

**ANNEXE**

	<u>Pages</u>
Faits majeurs de l'exercice	A - 1
Historique et présentation	A - 1
Principes, règles et méthodes comptables	A - 2
Notes sur le bilan actif	A - 3
Notes sur le bilan passif	A - 4
Informations relatives au compte de résultat	A - 5
Sections d'investissement	A - 6
Etat détaillé des biens reçus en crédit-bail	A - 7
Etat détaillé du personnel	A - 7
Engagements financiers et autres informations	A - 8



Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Ils regroupent les comptes administratifs des 15 structures dont l'association assure la gestion :

- Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance à Bordeaux (33),
- Maison de retraite du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- Maison de retraite Saint-Joseph à Port-Ste-Foy (24),
- Maison de retraite Saint-Léon à Mazères-Lezons (64),
- Maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux (33),
- Maison de retraite François Henri à Pau (64),
- Maison de retraite Saint Jean à Buglose (40),
- Maison de retraite Bossège à St Laurent du Médoc (33),
- Maison de retraite Bernède à Pomarez (40),
- Maison de retraite Le Berceau (40),
- Maison de retraite Bois Gramond (33),
- Foyer Jenny Lepreux à Mérignac (33),
- Foyer du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- SAVS du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- MECS Ermitage Lamourous au Pian-Médoc (33),

ainsi que les comptes du siège social et de l'association.

### **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :**

L'opération de construction/réhabilitation de l'EHPAD ST JOSEPH a démarrée en janvier 2011. La durée des travaux conduira la livraison finale en mai 2014.

### **HISTORIQUE ET PRESENTATION :**

L'ADGESSA (Association pour le Développement et la Gestion des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine) a été créée et déclarée le 21 juillet 1981 à la Préfecture de la Gironde. Elle a pour but :

- d'aider les associations et congrégations gestionnaires adhérentes, à faire face à l'évolution des oeuvres qu'elles administrent,
- de prendre le relais de tout organisme oeuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social qui ne pourrait continuer à assurer la gestion des établissements ou services qu'il a en charge,
- de participer à toute action tendant au développement des équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à toute opération immobilière s'y rattachant.

En 1982, l'ADGESSA a d'abord repris la gestion de l'Ermitage Lamourous. En 1986, ont suivi la maison de retraite St Joseph, la maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance et le foyer Jenny Lepreux.

En 1994, la troisième maison de retraite Saint-Léon fait son entrée. Puis, en 1997 l'association reprend les deux établissements du Bon Pasteur : la maison de retraite et le foyer pour handicapés, gérés auparavant par la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe.

Le 6 décembre 2002, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe nous confient en gestion leur quatrième établissement : la maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux.

Après le transfert de l'habilitation accordée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Association Diocésaine de Bayonne nous confie en gestion la maison de retraite François Henri à Pau à compter du 1er août 2003.

Puis, l'Association Diocésaine d'Aire sur Adour et Dax nous confie la gestion de la maison de retraite Saint Jean à Buglose à compter du 1er janvier 2004.

En novembre 2004 après sollicitation du Conseil Général et de la DDASS de la Gironde, pour la première fois de son histoire, l'association rachète le fonds de commerce et l'immobilier (terrain+bâtiment) de la Résidence Bossège à Saint Laurent du Médoc.

L'avant dernier établissement repris en gestion au 1er janvier 2006 est la maison de retraite Bernède à Pomarez, après accord du Conseil Général des Landes et de l'Association Essor Pomarezien, ancienne gestionnaire.



## I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- \* continuité de l'exploitation,
- \* permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- \* indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions particulières résultant :

\* de l'arrêté du 24 janvier 2011 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux, abrogeant l'arrêté du 15 février 2010 relatif au plan comptable M22, qui se substitue à l'arrêté du 14 novembre 2003 remplaçant l'instruction n° 87,67 du 16 mars 1987 communément appelée M21 bis, relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (pris en application du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003).

\* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

\* des règlements n° 99-01 et 99-03 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologués par arrêté du 8 avril 1999.

\* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité en date du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et fondations.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

\* *amortissements* : les biens sont amortis selon le mode linéaire à partir de leur date d'acquisition sur leur durée normale d'utilisation pour le siège. Les travaux de rénovation, humanisation ou réhabilitation, ou bien les opérations d'acquisition d'immeubles sont amortis selon le mode progressif (uniquement pour les comptes administratifs) sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de ses opérations : la dotation aux amortissements est égale au montant du remboursement en capital des emprunts souscrits. Pour deux établissements : les maisons de retraites St Léon et François Henri, une partie des constructions qui ont fait l'objet d'un apport en fonds propres pour leur financement, sont amorties par diminution de ces fonds propres. Cette dotation aux amortissements n'est pas financée par le prix de journée.

\* *provision pour congés payés* : la méthode de valorisation est individualisée et basée sur la règle du 26ème. Pour l'ensemble des établissements, la provision pour congés payés est comptabilisée sur les comptes combinés pour un montant de 1 581 795 € (débit du compte 106869). Depuis 2007, la variation de la provision pour congés payés est comptabilisée en charges (641200 et 645200) par le crédit des comptes 428200 et 438200. Pour 2011, la variation constatée dans les comptes combinés s'élève à - 27 273 €.

\* *provision pour risques et charges* : l'évolution des dotations et des reprises est détaillée dans le tableau de la page A - 4 (5). Les autres provisions ne concernent que des autres charges (provision pour départ à la retraite).

\* *subvention d'investissement* : conformément à l'avis du CNC du 17 juillet 1985 et au règlement n°99-01 du CRC, ces subventions, qu'elles soient affectées en compte 1026 ou 131, sont reprises au résultat par le compte 777, au rythme de l'amortissement des biens financés. Seul figure au bilan le montant net des subventions d'investissement non inscrites au compte de résultat.

\* *fonds dédiés* : selon l'article 3 du règlement n°99-01, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Voir tableau résumé en annexe A - 4(4).

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

**I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)**

Dans le cadre de l'application du principe de convergence progressive vers les normes européennes et normes internationales d'information financière (IFRS), retenu par la France, deux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) viennent modifier le plan comptable général (PCG). Notre association étant soumise à l'obligation de certification de nos comptes annuels consolidés par un commissaire aux comptes est concernée par cette nouvelle réglementation comptable.

Les deux règlements CRC concernent :

- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs,
- le principe de la ventilation des immobilisations corporelles par composants et les dépenses de gros entretien et grandes révisions.

Les retraitements opérés sont les suivants :

- les charges à répartir ont été annulées en 2005 dans les comptes combinés.
- la décomposition des immobilisations a été calculée sur les constructions selon la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables au 1er/01/2005. L'impact du calcul sur les nouvelles dotations aux amortissements à partir des valeurs nettes comptables sur la durée résiduelle, en fonction d'une répartition des composants d'après un référentiel fourni par le cabinet d'étude et d'ingénierie de l'Association, est inclus dans les comptes consolidés. Les règlements comptables ont été également appliqués aux acquisitions (construction et aménagements réalisés depuis 2005).
- une évaluation des terrains a été réalisée et intégrée dans les comptes annuels pour les établissements dont l'Association est propriétaire des immeubles (Saint Léon, Bossège et Lamourous pour la structure La Passerelle à Eysines).

Rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés de l'association ne concernant que deux personnes, nous considérons que cette information relève du domaine de la confidentialité.

Charges de commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008) :

Les charges relatives au commissaire aux comptes apparaissant dans le compte de résultat pour 29 522,06 € TTC et concernent exclusivement la mission de contrôle légal des comptes.

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute en début d'exercice	AUGMENTAT°	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement	Virement de poste à poste	Cession / Mise au rebut	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de recherche	245 599,02 €	1 435,20 €	- €	- €	247 034,22 €
Logiciels	267 174,02 €	1 153,41 €	- €	8 179,79 €	260 147,64 €
Fonds de commerce	241 181,74 €	- €	- €	- €	241 181,74 €
<i>Total I</i>	753 954,78 €	2 588,61 €	- €	8 179,79 €	748 363,60 €
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains	940 696,12 €	- €	- €	- €	940 696,12 €
Constructions sur sol propre	20 223 957,17 €	19 989,34 €	509 074,46 €	- €	19 734 872,05 €
Constructions sur sol d'autrui	27 927 433,49 €	1 128 352,49 €	- €	2 155,48 €	29 053 630,50 €
Constructions IGAA	323 689,23 €	- €	- €	- €	323 689,23 €
Charges à répartir et à étaler (IFRS) Voir A - 3	104 522,94 €	- €	- €	- €	104 522,94 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	3 150 406,08 €	131 155,08 €	- €	194 134,86 €	3 087 426,30 €
Installations générales, agencements	3 080 038,27 €	185 388,93 €	- €	- €	3 265 427,20 €
Matériel de transport	391 219,72 €	9 206,90 €	- €	39 378,06 €	361 048,56 €
Matériel de bureau et informatique	411 648,65 €	24 949,85 €	- €	2 675,48 €	433 923,02 €
Mobilier	1 555 397,73 €	180 695,62 €	- €	19 818,37 €	1 716 274,98 €
Immobilisations en cours	1 501 246,57 €	3 149 509,41 €	503 481,08 €	- €	4 147 274,90 €
<i>Total II</i>	59 610 255,97 €	4 829 247,62 €	1 012 555,54 €	258 162,25 €	63 168 785,80 €
<b>FINANCIERES</b>					
Prêts	- €	- €	- €	- €	- €
Autres	20 683,79 €	- €	- €	- €	20 683,79 €
<i>Total III</i>	20 683,79 €	- €	- €	- €	20 683,79 €
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>60 384 894,54 €</b>	<b>4 831 836,23 €</b>	<b>1 012 555,54 €</b>	<b>266 342,04 €</b>	<b>63 937 833,19 €</b>

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Montant en début d'exercice + amort. IFRS	DOTATIONS	REPRISES		Montant en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement - Amort. IFRS	Virement de poste à poste + amort. IFRS	Cession / Mise au rebut	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	20 470,93 €	11 123,43 €	- €	- €	31 594,36 €
Logiciels	210 611,33 €	29 107,07 €	- €	8 179,79 €	231 538,61 €
Fonds de commerce	48 069,56 €	13 793,73 €	- €	- €	61 863,29 €
<i>Total I</i>	279 151,82 €	54 024,23 €	- €	8 179,79 €	324 996,26 €
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains	96 385,15 €	6 022,96 €	- €	- €	102 408,11 €
Constructions sur sol propre	7 584 911,34 €	717 479,12 €	- €	- €	8 302 390,46 €
Constructions sur sol d'autrui	9 390 030,23 €	1 010 792,22 €	- €	2 155,48 €	10 398 666,97 €
Constructions IGAA	278 483,71 €	4 443,80 €	- €	- €	282 927,51 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	2 232 826,91 €	187 715,54 €	- €	194 134,86 €	2 226 407,59 €
Installations générales, agencements	1 569 673,63 €	188 194,73 €	- €	- €	1 757 868,36 €
Matériel de transport	304 235,50 €	27 225,59 €	- €	39 073,84 €	292 387,25 €
Matériel de bureau et informatique	274 972,12 €	52 220,99 €	- €	2 675,48 €	324 517,63 €
Mobilier	779 890,75 €	117 256,82 €	- €	19 818,37 €	877 329,20 €
<i>Total II</i>	22 511 409,34 €	2 311 351,77 €	- €	257 858,03 €	24 564 903,08 €
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>22 790 561,16 €</b>	<b>2 365 376,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>266 037,82 €</b>	<b>24 889 899,34 €</b>

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

## VENTILATION DES DOTATIONS

Rubriques	Linéaires	Dégressives	Progressives	IFRS	Dérogatoires (en - des fonds propres)
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement	11 123,43 €				
Logiciels	29 107,07 €				
Fonds de commerce	- €		13 793,73 €		
<i>Total I</i>	40 230,50 €	- €	13 793,73 €	- €	- €
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains	6 022,96 €				
Constructions sur sol propre	494 043,62 €		174 429,70 €		49 005,80 €
Constructions sur sol d'autrui	125 870,46 €		781 791,76 €		103 130,00 €
Constructions IGAA	4 443,80 €				
Installations techn. Mat. Ind. Out.	187 715,54 €		- €		
Installations générales, agencements	180 780,43 €		7 414,30 €		
Matériel de transport	27 225,59 €				
Matériel de bureau et informatique	52 220,99 €				
Mobilier	117 256,82 €				
<i>Total II</i>	1 195 580,21 €	- €	963 635,76 €	- €	152 135,80 €
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>1 235 810,71 €</b>	<b>- €</b>	<b>977 429,49 €</b>	<b>- €</b>	<b>152 135,80 €</b>

## CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (soldé en combiné)

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Dotations (transférées en dot. s/immob.)	Fin d'exercice
<b>VNC des anciens bâtiments détruits (rénovation 1999)</b>				
- Maison de retraite du Bon Pasteur	61 613,55 €		4 400,96 €	57 212,59 €
- Foyer du Bon Pasteur	15 403,39 €		1 100,24 €	14 303,15 €
				- €
				- €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 016,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 501,20 €</b>	<b>71 515,74 €</b>

## ETAT DES CREANCES A PLUS OU MOINS D'UN AN

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts		- €	
Autres immobilisations financières	20 683,79 €	13 895,25 €	6 788,54 €
Fournisseurs rabais remises ristournes, avances et acomptes	83 076,60 €	83 076,60 €	
Clients douteux ou litigieux	99 665,10 €	99 665,10 €	
Créances usagers et organismes payeurs	2 602 633,46 €	2 602 633,46 €	
Personnel et comptes rattachés	864,90 €	864,90 €	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		- €	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés		- €	
Débiteurs divers	349 326,11 €	349 326,11 €	
Charges constatées d'avance	24 898,55 €	24 898,55 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 181 148,51 €</b>	<b>3 174 359,97 €</b>	<b>6 788,54 €</b>

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

## 3.1 FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

La gestion des établissements a été confiée à l'ADGESSA par des Congrégations religieuses et des Associations diocésaines. Des conventions ont été signées avec ces dernières. Elles prévoient la mise à disposition des terrains et des immeubles, ainsi que l'apport de certains matériels. Au terme des conventions, l'ensemble des patrimoines respectifs seront repris par les Congrégations et les Diocèses en l'état. Cette dernière disposition est exprimée dans le bilan par l'inscription des valeurs des "patrimoines intégrés" dans le compte 103400 "Fonds associatif avec droit de reprise".

<u>Signataires des conventions</u>	<u>Etablissement concerné</u>	<u>Date signature</u>	<u>Valeur du patrimoine intégré</u>
Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde au Dorat (94 - Villiers s/Marne)	Ermitage LAMOUREOUS	31/mars/1982	30 489,80 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite SAINT-JOSEPH	1/janv/1986	233 017,72 €
Congrégation des Sœurs du Saint-Cœur de Marie (12 - Rodez)	Maison de retraite NDBE	1/mai/1986	55 612,38 €
Congrégation des Bénédictins de l'Abbaye de Belloc (64 - Urt)	Maison de retraite SAINT-LEON	1/janv/1995	1 086 181,65 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite et Foyer du BON PASTEUR	1/janv/1997	81 884,10 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite du GRAND BON PASTEUR	7/déc/2002	205 043,93 €
Association Diocésaine de Bayonne (64)	Maison de retraite FRANCOIS HENRI	1/août/2003	170 172,22 €
Association Essor Pomarézien (40)	Maison de retraite BERNEDE	1/janv/2006	300 285,19 €
<b>TOTAL =</b>			<b>2 162 686,99 €</b>

## 3.2 FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE

Etablissements	102100 Valeur du patrimoine intégré	102500 Legs et donation	102600 Fonds associatif - subvention d'investissement	Total
Siège social	6 879,41 €			6 879,41 €
Maison de retraite NDBE		235 705,36 €	1 537 631,28 €	1 773 336,64 €
Maison de retraite Saint Joseph		63 510,79 €	1 075 142,12 €	1 138 652,91 €
Maison de retraite Saint Léon		318 441,83 €		318 441,83 €
Maison de retraite du Bon Pasteur		24 908,33 €	318 999,55 €	343 907,88 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur		271 984,57 €	1 281 391,87 €	1 553 376,44 €
Maison de retraite François Henri			415 958,26 €	415 958,26 €
Maison de retraite Saint Jean	46 256,46 €			46 256,46 €
Maison de retraite Bossège		2 142,00 €		2 142,00 €
Maison de retraite Le Berceau	560 343,30 €			560 343,30 €
Maison de retraite Bois Gramond			781 110,00 €	781 110,00 €
Foyer du Bon Pasteur		14 466,73 €	35 444,29 €	49 911,02 €
Foyer Jenny Lepreux		196 555,38 €	419 240,60 €	615 795,98 €
Ermitage Lamourous			350 303,39 €	350 303,39 €
Total	613 479,17 €	1 127 714,99 €	6 215 221,36 €	7 956 415,52 €

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

## 3.3 FONDS ASSOCIATIFS - RESERVES

Etablissements	106820 Excédents affectés à l'investissement	106850 Réserves de trésorerie	106860 Réserves de compensation	106880 Autres réserves	106869 Réserve provision congés payés	Total
Siège social + Association	55 331,99 €			74 763,82 €	36 660,00 €	93 435,81 €
Maison de retraite NDBE	427 227,95 €	16 745,35 €	43 287,44 €		140 767,00 €	346 493,74 €
Maison de retraite Saint Joseph	176 025,94 €	16 488,59 €	38 166,83 €		154 035,00 €	76 646,36 €
Maison de retraite Saint Léon	91 306,91 €	37 712,56 €			126 979,00 €	2 040,47 €
Maison de retraite Bon Pasteur	238 729,09 €	23 000,00 €	71 265,83 €		72 010,00 €	260 984,92 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	213 632,17 €		69 195,95 €		154 767,00 €	128 061,12 €
Maison de retraite François Henri	35 933,44 €	3 458,41 €	233,50 €		59 517,00 €	19 891,65 €
Maison de retraite Saint Jean	19 532,58 €			31 377,24 €	61 127,00 €	10 217,18 €
Maison de retraite Bossège				13 371,12 €	58 529,00 €	45 157,88 €
Maison de retraite Bernède			21 218,09 €	55 787,00 €	96 317,00 €	19 311,91 €
Maison de retraite Le Berceau					158 151,00 €	158 151,00 €
Maison de retraite Bois Gramond			33 584,58 €		117 815,00 €	84 230,42 €
Foyer du Bon Pasteur	142 131,45 €		31 197,05 €		31 911,00 €	141 417,50 €
Foyer Jenny Lepreux	625 042,40 €	12 000,00 €	59 798,75 €		85 956,00 €	610 885,15 €
Ermitage Lamourous	1 300 022,90 €	53 196,52 €			227 254,00 €	1 125 965,42 €
Total	3 324 916,82 €	162 601,43 €	367 948,02 €	175 299,18 €	1 581 795,00 €	2 448 970,45 €

## 3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Etablissements	Subventions d'investissement renouvelables nettes début	Subventions perçues au cours de l'exercice	Reprise subventions inscrites au compte de résultat	Total subventions nettes fin exercice
Siège social	- €			- €
Maison de retraite NDBE	6 281,70 €		1 570,42 €	4 711,28 €
Maison de retraite Saint Joseph	2 905,35 €	330 000,00 €	2 199,64 €	330 705,71 €
Maison de retraite Saint Léon	17 644,89 €		2 124,49 €	15 520,40 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	50 000,00 €		2 000,00 €	48 000,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	2 877 026,22 €		103 033,11 €	2 773 993,11 €
Maison de retraite François Henri	77 211,21 €		4 624,92 €	72 586,29 €
Maison de retraite Saint Jean	826,10 €		826,10 €	0,00 €
Maison de retraite Bossège	572,59 €		572,59 €	0,00 €
Maison de retraite Bernède	3 750,00 €		3 750,00 €	- €
Maison de retraite Le Berceau	36 862,47 €		11 693,59 €	25 168,88 €
Maison de retraite Bois Gramond	2 729 719,40 €		86 650,60 €	2 643 068,80 €
Ermitage Lamourous	981 008,26 €		45 735,00 €	935 273,26 €
Total	6 783 808,19 €	330 000,00 €	264 780,46 €	6 849 027,73 €

## 3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - PROVISIONS REGLEMENTEES

Etablissements	141200 Réserve de trésorerie couverture BFR	142000 Renouvellement des immobilisations	148610 Différence sur réalisation d'éléments d'actifs	Total
Siège social			1 920,82 €	1 920,82 €
Maison de retraite NDBE	54 302,01 €		59 354,10 €	113 656,11 €
Maison de retraite Saint Joseph			3 723,00 €	3 723,00 €
Maison de retraite Saint Léon			2 812,51 €	2 812,51 €
Maison de retraite Bon Pasteur	41 015,79 €		5 261,52 €	46 277,31 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	53 210,47 €		9 663,76 €	62 874,23 €
Maison de retraite François Henri	41 340,85 €		54 393,62 €	95 734,47 €
Maison de retraite Saint Jean			5 478,64 €	5 478,64 €
Maison de retraite Bernède			1 684,04 €	1 684,04 €
Maison de retraite Le Berceau			26 174,79 €	26 174,79 €
Foyer du Bon Pasteur	27 343,86 €		2 488,17 €	29 832,03 €
Foyer Jenny Lepreux			2 200,00 €	2 200,00 €
Ermitage Lamourous	160 808,50 €		75 925,34 €	236 733,84 €
Total	378 021,48 €	- €	251 080,31 €	629 101,79 €

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## ETAT DE SUIVI DES RESULTATS

Conformément au PCG de 1999, les résultats des années précédentes en instance d'affectation et repris en N + 2 par les instances de contrôle ont été comptabilisés dans le compte 115000 "Résultat sous le contrôle des tiers financeurs".

Les résultats présentés dans le compte 120000 "Résultat de l'exercice" sont donc établis avant reprise du résultat de la gestion conventionnée de l'année N - 2.

Etablissements	115000 Résultats sous le contrôle des financeurs	120000 Résultats de l'exercice			Total
		Résultat section soins	Résultat sections hébergement + dépendance	Total	
Siège social + Association	- 15 784,12 €		- 28 666,09 €	- 28 666,09 €	- 44 450,21 €
Maison de retraite NDBE	- 2 891,32 €	3 549,91 €	8 992,08 €	12 541,99 €	9 650,67 €
Maison de retraite Saint Joseph	- 202 914,76 €	7 440,16 €	15 033,06 €	22 473,22 €	- 180 441,54 €
Maison de retraite Saint Léon	- 394 575,51 €	6 946,62 €	15 551,61 €	8 604,99 €	- 385 970,52 €
Maison de retraite Bon Pasteur	- 3 183,75 €	20 660,43 €	55 684,57 €	76 345,00 €	- 79 528,75 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	- 61 256,42 €	60 627,89 €	80,32 €	60 708,21 €	- 121 964,63 €
Maison de retraite François Henri	- 94 113,12 €	34 059,87 €	12 081,14 €	46 141,01 €	- 47 972,11 €
Maison de retraite Saint Jean	- 80 695,13 €	34 044,74 €	11 509,16 €	22 535,58 €	- 58 159,55 €
Maison de retraite Bossège	- 238 467,54 €	81 661,95 €	112 391,67 €	194 053,62 €	- 44 413,92 €
Maison de retraite Bernède	- 71 205,74 €	27 866,17 €	20 954,59 €	6 911,58 €	- 78 117,32 €
Maison de retraite Le Berceau	- 212 313,49 €	88 413,94 €	35 287,85 €	53 126,09 €	- 265 439,58 €
Maison de retraite du Bois Gramond	370 237,00 €	4 966,21 €	9 254,25 €	14 220,46 €	356 016,54 €
Foyer du Bon Pasteur	24 000,00 €		26 096,33 €	26 096,33 €	2 096,33 €
SAVS du Bon Pasteur	3 000,00 €		562,94 €	562,94 €	3 562,94 €
Foyer Jenny Lepreux	35 886,30 €		16 345,08 €	16 345,08 €	52 231,38 €
Ermitage Lamourous	- 254 276,51 €		258 293,14 €	258 293,14 €	4 016,63 €
<b>Total</b>	<b>- 1 198 554,11 €</b>	<b>48 724,63 €</b>	<b>364 202,44 €</b>	<b>315 477,81 €</b>	<b>- 883 076,30 €</b>

## RESULTATS DE LA GESTION CONVENTIONNEE APRES REPRISE DU RESULTAT N - 2

Etablissements	Résultat global de l'exercice N	Résultat N - 2 après contrôle des tiers financeurs	Total = résultat corrigé à affecter en N + 2
Siege social	- 21 470,65 €	15 784,12 €	37 254,77 €
Maison de retraite NDBE	12 541,99 €	1 104,96 €	13 646,95 €
Maison de retraite Saint Joseph	22 473,22 €	79 576,29 €	57 103,07 €
Maison de retraite Saint Léon	8 604,99 €	95 164,34 €	86 559,35 €
Maison de retraite Bon Pasteur	- 76 345,00 €	35 064,75 €	41 280,25 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	60 708,21 €	19 604,00 €	41 104,21 €
Maison de retraite François Henri	46 141,01 €	32 247,09 €	13 893,92 €
Maison de retraite Saint Jean	22 535,58 €	26 890,87 €	4 355,29 €
Maison de retraite Bossège	194 053,62 €	122 194,48 €	71 859,14 €
Maison de retraite Bernède	- 6 911,58 €	27 256,00 €	34 167,58 €
Maison de retraite Le Berceau	- 53 126,09 €	65 127,77 €	118 253,86 €
Maison de retraite du Bois Gramond	- 14 220,46 €		14 220,46 €
Foyer du Bon Pasteur	- 26 096,33 €	12 000,00 €	14 096,33 €
SAVS du Bon Pasteur	562,94 €	3 000,00 €	3 562,94 €
Foyer Jenny Lepreux	16 345,08 €	4 801,11 €	21 146,19 €
Ermitage Lamourous	258 293,14 €	137 863,34 €	120 429,80 €
<b>Total</b>	<b>322 673,25 €</b>	<b>- 526 529,48 €</b>	<b>- 203 856,23 €</b>

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

## III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT CUMULE DES ETABLISSEMENT AU RESULTAT COMBINE (après retraitements IFRS et provisions)**

Libellé des retraitements comptables	Incidences sur le résultat	
	Négatives	Positives
Résultat cumulé des établissements		315 477,81 €
<u>Modifications</u>		
Variation provision congés à payer + charges sociales et fiscales		27 273,00 €
Provisions créances douteuses	14 123,25 €	
Total incidences négatives/positives	14 123,25 €	27 273,00 €

NOUVEAU RESULTAT COMBINE APRES RETRAITEMENTS

**RESULTAT EXCEDENTAIRE COMBINE**

**328 627,56 €**

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



## III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

## ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation et dotation de l'exercice	Diminution et reprise de l'exercice	Montant en fin d'exercice
151800 Autres provisions pour risques				- €
				- €
Sous-total 1	- €	- €	- €	- €
157200 Provision pour grosses réparations				- €
				- €
Sous-total 2	- €	- €	- €	- €
158800 Autres provisions pour charges				
Foyer Jenny Lepreux / prov. départ à la retraite	14 750,00 €		13 493,50 €	1 256,50 €
				- €
	- €			- €
Sous-total 3	14 750,00 €	- €	13 493,50 €	1 256,50 €
Total ( 1 + 2 + 3 )	14 750,00 €	- €	13 493,50 €	1 256,50 €

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Etablissements	Fonds à engager en début d'exercice (194000)	Utilisation au cours de l'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (194000)
Maison de retraite NDBE	49 000,00 €	7 173,82 €	30 000,00 €	71 826,18 €
Maison de retraite Saint Joseph	920 000,00 €		158 000,00 €	1 078 000,00 €
Maison de retraite Bon Pasteur	53 100,00 €	2 000,00 €		51 100,00 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	5 120,77 €	2 010,00 €		3 110,77 €
Maison de retraite François Henri	- €		38 700,00 €	38 700,00 €
Maison de retraite Bernède	2 928,00 €	1 971,01 €		956,99 €
Total	1 030 148,77 €	13 154,83 €	226 700,00 €	1 243 693,94 €

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



**III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)****ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	18 180 392,66 €	850 571,30 €	3 609 111,46 €	13 720 709,90 €
Emprunts et dettes à moins d'1 an à l'origine	1 194 804,63 €	1 194 804,63 €		
Emprunts et dettes financières divers (CRAMA)	876 456,86 €	98 799,75 €	246 797,47 €	530 859,64 €
Emprunts Congrégations / Diocèses / Caisses retraites	667 892,58 €	41 590,15 €	208 752,21 €	417 550,22 €
Dépôts et cautionnements reçus	200 138,27 €	200 138,27 €		
Intérêts courus	7 332,88 €	7 332,88 €		
Avances et acomptes reçus	92 581,23 €	92 581,23 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 100 930,30 €	1 100 930,30 €		
Personnel et comptes rattachés	1 003 614,03 €	1 003 614,03 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 508 175,25 €	2 508 175,25 €		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	141 717,99 €	141 717,99 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	717 127,02 €	717 127,02 €		
Autres dettes	169 832,13 €	169 832,13 €		
Produit constatés d'avance		- €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 860 995,83 €</b>	<b>8 127 214,93 €</b>	<b>4 064 661,14 €</b>	<b>14 669 119,76 €</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 033 235,03 €			

**DETAIL DES EMPRUNTS PAR ETABLISSEMENT**

Etablissements	Capital restant dû	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Maison de retraite NDBE	294 422,82 €	54 053,34 €	227 158,19 €	13 211,29 €
Maison de retraite Saint Joseph	25 699,61 €	11 683,69 €	14 015,92 €	- €
Maison de retraite Saint Léon	755 624,51 €	98 768,39 €	434 977,12 €	221 879,00 €
Maison de retraite et Foyer du Bon Pasteur	1 129 783,99 €	82 911,70 €	353 946,26 €	692 926,03 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	7 492 854,78 €	255 556,97 €	978 868,39 €	6 258 429,42 €
Maison de retraite François Henri (1)	328 665,82 €	19 470,40 €	81 260,11 €	227 935,31 €
Maison de retraite Bossège	915 802,29 €	76 289,47 €	297 810,69 €	541 702,13 €
Maison de retraite Saint Jean	10 315,62 €	2 053,69 €	8 261,93 €	- €
Maison de retraite Le Berceau	73 616,27 €	24 127,83 €	49 488,44 €	- €
Maison de retraite Bois Gramond	5 634 647,59 €	231 232,90 €	1 021 784,60 €	4 381 630,09 €
Foyer Jenny Lepreux	214 999,07 €	16 900,87 €	72 987,96 €	125 110,24 €
Ermitage Lamourous	2 537 929,75 €	91 861,70 €	410 834,82 €	2 035 233,23 €
Siège	310 379,99 €	26 050,26 €	113 266,71 €	171 063,02 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 724 742,11 €</b>	<b>990 961,21 €</b>	<b>4 064 661,14 €</b>	<b>14 669 119,76 €</b>

(1) Les emprunts de la maison de retraite François Henri ont été contractés en 1981, 1983 et 1989 auprès du Diocèse de Bayonne. Ceux-ci sont sans intérêts et les durées de remboursement vont de 30 à 50 ans. Ces emprunts ont financé des travaux de mises aux normes et de sécurité. A la date de reprise en gestion de l'établissement en 2003, ces emprunts n'ont pas fait l'objet de confirmation par le Diocèse.



## IV - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

	Maisons de Retraite											
	NDBE	St Joseph	St Léon	Bon Pasteur	Grand Bon Pasteur	François Henri	Saint Jean	Bossège	Bernède	Le Berceau	Bois Gramond	
<b>Ventilation du chiffre d'affaires</b>												
Prix de journée (héb.+ dép.)	2 209 483 €	2 259 608 €	1 592 071 €	1 066 888 €	2 591 508 €	1 052 066 €	799 768 €	882 672 €	1 460 869 €	2 042 738 €	2 235 264 €	
Forfait soins	1 029 791 €	1 236 586 €	704 654 €	381 013 €	1 185 429 €	406 989 €	369 891 €	448 250 €	542 075 €	896 553 €	1 087 907 €	
Dotation globale												
<b>Total</b>	<b>3 239 274 €</b>	<b>3 496 194 €</b>	<b>2 296 725 €</b>	<b>1 447 901 €</b>	<b>3 776 937 €</b>	<b>1 459 055 €</b>	<b>1 169 659 €</b>	<b>1 330 922 €</b>	<b>2 002 944 €</b>	<b>2 939 291 €</b>	<b>3 323 171 €</b>	
<b>Activité et prix de journée</b>												
Nombre de journées réalisées	33 773	35 074	24 089	15 316	36 748	16 019	11 883	10 675	22 688	30 708	32 123	
Nombre de places	93	99	66	42	101	44	33	30	65	87	89	
Taux d'occupation	99,49%	97,06%	100,00%	99,91%	99,68%	99,74%	98,66%	97,49%	95,63%	96,70%	98,89%	
PJ hébergement moyen	51,66 €	49,18 €	51,69 €	57,27 €	55,77 €	52,25 €	51,44 €	60,81 €	48,32 €	48,23 €	53,43 €	
PJ dépendance GIR 1 / 2	22,27 €	19,34 €	19,29 €	20,43 €	17,53 €	21,44 €	24,57 €	26,12 €	20,27 €	22,80 €	19,58 €	
PJ dépendance GIR 3 / 4	14,13 €	12,28 €	12,24 €	12,97 €	11,13 €	13,60 €	15,59 €	16,58 €	12,86 €	14,47 €	12,43 €	
PJ dépendance GIR 5 / 6	6,00 €	5,21 €	5,19 €	5,50 €	4,72 €	5,77 €	6,62 €	7,03 €	5,46 €	6,14 €	5,27 €	

	Foyers et SAVS			Siège	TOTAL CUMULE 2011	TOTAL CUMULE 2010	Variation en %
	Lamourous	J. Lepreux	Bon Pasteur				
<b>Ventilation du chiffre d'affaires</b>							
Prix de journée	4 139 897 €	1 708 931 €	888 934 €		24 930 697 €	23 725 942 €	5,08%
Forfait soins					8 289 138 €	7 645 460 €	8,42%
Dotation globale	174 450 €		61 404 €		235 854 €	215 846 €	9,27%
<b>Total</b>	<b>4 314 347 €</b>	<b>1 708 931 €</b>	<b>950 338 €</b>	<b>- €</b>	<b>33 455 689 €</b>	<b>31 587 248 €</b>	<b>5,92%</b>
<b>Activité et prix de journée</b>							
Nombre de journées réalisées	23 272	13 655	10 063		316 086	315 974	0,04%
Nombre de places	75	41	30		895	895	0,00%
Taux d'occupation	85,01%	91,25%	91,90%		96,76%	96,72%	0,04%
PJ internat au 1er/01	177,93 €	128,86 €	88,36 €				
PJ accueil de jour au 1er/01		85,91 €					

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes

**V - SECTIONS D'INVESTISSEMENT****SECTION D'INVESTISSEMENT CUMULEE**Ressources

Fonds associatifs sans droit de reprise - valeur patrimoine intégré	988 695,32 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - subvention d'investissement	6 239 571,97 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - libéralités ayant le caractère d'apport	831 379,81 €	
Fonds associatifs - réserve pour projet associatif	138 921,94 €	
Fonds associatifs - excédents affectés à l'investissement	3 324 916,81 €	
Fonds associatifs - autres réserves	36 377,24 €	
Fonds associatifs avec droit de reprise	1 787 470,84 €	
Subventions d'investissements renouvelables	6 852 777,77 €	
Provisions règlementées - différence sur réalisation d'éléments d'actifs	239 732,51 €	
Emprunts	19 537 829,35 €	
Intérêts courus	975 332,88 €	
Fonds dédiés investissements	- €	
		40 953 006,44 €
Total des ressources		

Emplois

Immobilisations brutes	62 895 451,86 €	
- amortissements	- 24 267 986,73 €	
		38 627 465,13 €
Total des emplois		

<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2011</b>	=	<b>2 325 541,31 €</b>
RAPPEL SOLDE AU 31 DECEMBRE 2010	=	4 764 142,21 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ETABLISSEMENT**

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Maison de retraite NDBE	306 397,51 €	487 808,92 €
Maison de retraite Saint Joseph	883 018,05 €	- 1 690 243,38 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	28 353,65 €	7 772,77 €
Maison de retraite Saint Léon	169 836,23 €	196 792,99 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	1 735 479,47 €	1 745 536,62 €
Maison de retraite François Henri	79 741,72 €	35 107,19 €
Maison de retraite Saint Jean	35 378,26 €	41 028,09 €
Maison de retraite Bossège	- 19 806,84 €	- 37 978,22 €
Maison de retraite Bernède	116 575,46 €	152 649,79 €
Maison de retraite Le Berceau	111 376,95 €	101 587,05 €
Maison de retraite Bois Gramond	680 398,54 €	601 789,27 €
Foyer Jenny Lepreux	139 147,14 €	226 741,97 €
Foyer du Bon Pasteur	55 194,11 €	59 112,87 €
Ermitage Lamourous	355 614,53 €	313 042,63 €
Siège social + Association	87 437,43 €	84 792,75 €
Total	4 764 142,21 €	2 325 541,31 €

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes



<b>VI - ETAT DETAILLE DES CREDITS-BAIL</b>						
NATURE DU BIEN / ORGANISME FINANCIER	Date début	Durée	Valeur origine TTC	Annuités		Valeur de rachat
				Exercice	Restantes	
<b>Mdr et Foyer Bon Pasteur / BNP Lease</b> <i>Photocopieur/scanner/imprimante/</i>	04/12/2007	21 T	18 934,52 €	3 549,72 €	6 212,01 €	298,45 €
<b>Mdr et Foyer Bon Pasteur / CAISSE EPARGNE Capitole Finance</b> <i>Tracteur Kubota</i>	05/06/2010	60 M	12 123,45 €	2 810,64 €	9 603,02 €	121,24 €
<b>TOTAL</b>			<b>31 057,97 €</b>	<b>6 360,36 €</b>	<b>15 815,03 €</b>	<b>419,69 €</b>

<b>VII - ETAT DETAILLE DU PERSONNEL PRESENT AU 31/12/2011</b>						
Etablissements	Effectif total	Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	ETP
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance	50	7	43	36	9,18	45,18
Maison de retraite Saint-Léon	39	4	35	31	7,72	38,72
Maison de retraite Saint-Joseph	60	6	54	38	15,26	53,26
Maison de retraite du Bon Pasteur	32	7	25	20	6,74	26,74
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	60	10	50	41	12,44	53,44
Maison de retraite François Henri	28	2	26	17	5,08	22,08
Maison de retraite Saint Jean	26	3	23	14	7,29	21,29
Maison de retraite Bossège	25	3	22	14	6,71	20,71
Maison de retraite Bernède	33	1	32	30	1,50	31,50
Maison de retraite Le Berceau	51	2	49	33	12,14	45,14
Maison de retraite Bois Gramond	51	1	50	40	5,65	45,65
Foyer Jenny Lepreux	26	4	22	19	2,69	21,69
Foyer et SAVS du Bon Pasteur	15		15	7	4,02	11,02
Ermitage Lamourous	89	21	68	62	1,67	63,67
Siège social	5	1	4	5	-	5,00
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>72</b>	<b>518</b>	<b>407</b>	<b>98,09</b>	<b>505,09</b>

**VIII - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS****ENGAGEMENTS RECUS**

Legs et donations :	NEANT
Garantie, cautions obtenues :	<p>Pour les établissements St Joseph, NDBE, Jenny Lepreux, Bon Pasteur et Grand Bon Pasteur, les emprunts auprès de la BCME et du Crédit Agricole sont garantis par l'engagement du Conseil Général de Dordogne et de Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée.</p> <p>L'emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel pour l'Ermitage Lamourous est garanti par l'engagement du Conseil Général de la Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée. Le second emprunt contracté auprès de la CDC pour les travaux de rénovation est garanti par le Conseil Général de la Gironde.</p> <p>Pour l'acquisition de la Résidence Bossège, l'emprunt contracté auprès de Dexia est garanti par la caution de la mairie de St Laurent du Médoc à hauteur de 30%. La garantie du Conseil Général a été obtenue à hauteur de 70 %.</p> <p>Les emprunts contractés auprès de DEXIA pour le financement de la réhabilitation/extension de la maison de retraite du Grand Bon Pasteur, et la création de l'EHPAD du Bois Gramond à Eysines sont garantis à 100 % par le Conseil Général de la Gironde.</p>
Droit d'usage de locaux :	Mise à disposition gratuite des locaux du siège social.
Biens reçus en crédit-bail :	NEANT
Autorisation de découverts :	En cours : ligne de trésorerie d'une durée de 1 an jusqu'au 30/06/2012 d'un montant plafond de 1,2 M€ pour le pré-financement des travaux de l'EHPAD St Joseph.

**ENGAGEMENTS DONNES**

Garantie, avals et cautions données :	NEANT
Suretés réelles consenties (hypothèques, nantissements) :	Nantissement auprès de DEXIA des valeurs mobilières de placement pour un montant de 150K€ en garantie d'un emprunt de 300 K€ pour l'établissement Saint Léon en 2007. Les mains levées se font au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt.
Redevances de crédit-bail :	Voir tableau page A - 7
Engagement en matière de retraites :	353 931 €

*Calculs réalisés sur la base des CDI présents au 31 décembre de l'année en fonction des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives 51 et 66, d'une table de mortalité, de taux d'actualisation (rotation du personnel, majoration des salaires, taux moyen charges sociales et fiscales de 58,82 %) et à partir du salaire moyen brut annuel. L'âge légal de départ à la retraite a été modifié à 62 ans.*

**AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

NEANT

Document soumis  
au visa du commissaire  
aux comptes